



A.D.E.R.A.

1, rue aux Fourmies
Plouy Saint Lucien
60000 BEAUVAIS

Association de Défense de l'Environnement des Riverains de l'aérodrome de Tillé-Beauvais
Collectif Associatif « Un aérodrome en ville c'est débile »

Site : www.adera-association.com

E-mail : jbcervera@orange.fr

Tél : 03 44 45 16 34

Beauvais, le 03.02.2011

- Courrier R.A.R. ouvert.
- Objet : Aérodrome de Tillé-Beauvais.

**Monsieur Yves ROME, Président du Syndicat
Mixte Aérodrome de Tillé-Beauvais**
Conseil Général
1, rue de Cambry
60 000 BEAUVAIS

Monsieur le Président,

Dans le magazine « 60 » de Janvier 2011 du Conseil Général de l'Oise - dont vous êtes aussi le Président - vous informez la Population qu'au budget primitif de 2011, il est prévu que l'aérodrome de Tillé-Beauvais soit en pole position des investissements à venir pour le département.

Vous soutenez ces investissements en raison d'une manne financière pour notre département, générée par 3 millions de visiteurs.

L'ADERA conteste votre manière de présenter les retours sur investissements. L'ADERA évalue d'une toute autre façon les flux de passagers et leurs conséquences.

Nous vous l'exposons ci après :

Tous les aéroports et aérodromes comptent les passagers à l'aller et au retour.

Les 3 millions de visiteurs que vous comptez et argumentez, ne sont en réalité que la moitié, 1 500 000 personnes disposant chacune d'un seul budget à dépenser.

La compagnie aérienne Ryanair ayant constitué un véritable « hub », un nombre inconnu, non négligeable de passagers ne font que transiter dans l'aérogare, sans apporter une quelconque manne financière à l'Oise, excepté quelques consommations de boisson.

Il n'existe aucune transparence sur le flux réel des passagers, ce chiffre des passagers en transit est malheureusement pas estimable bien que tout à fait réel.

En revanche, l'emport passagers/avion étant toujours maximal, il est logique de considérer que le nombre de passagers arrivants et partants s'équilibre.

Ce qui ramène à 750 000 personnes venant et autant sortant.

Il résulte de cette estimation ADERA que, suivant vos espérances à venir de drainage d'environ 8% des personnes en entrée, cette population se réduit finalement à seulement 60 000 personnes ; ce qui est tout autre chose au regard des retombées économiques de 3 000 000 de visiteurs que vous faites croire aux Isariens dans votre manière de présentation du magazine « 60 ».

Certes, le manque de transparence du SMABT ne donne pas à l'ADERA, ni à quiconque, les moyens d'une analyse plus approfondie des flux de passagers. Nous le regrettons. Cependant, il nous semble que ces remarques nous rapprochent tout de même de la réalité dont Vous êtes tant éloigné.

.../...

1. Pouvez-vous, Monsieur le Président, nous confirmer notre analyse relativement au flux de passagers drainés vers notre département, ou l'infirmier en nous communiquant vos arguments et vos sources d'information ?
2. Dans l'éventualité où vous partageriez notre analyse, comment pouvez-vous continuer de justifier les sacrifices colossaux que Vous imposez aux Isariens pour des investissements qui ne concerneraient en retombées économiques sur notre département : plus que 60 000 personnes de passage ?

Sur un autre registre économique, tout aussi important, l'ADERA évalue succinctement les aides qui seraient consenties à la compagnie aérienne Ryanair à environ 100 000 000 d'Euros pour la période allant de 2001 à 2010 (Copie d'analyse succincte ADERA jointe.).

A ce sujet, nous avons déjà saisi les instances juridiques compétentes (CRCP) qui s'en remettent à l'avis de Monsieur le Préfet de l'Oise ou aux Propriétaires, c'est-à-dire le SMABT pour porter cette procédure... Comme nous ne croyons pas aux demandes verrouillées à des autocontrôles, nous allons continuer cette procédure que nous estimons légitime par d'autres voies de recours où nous espérons être recevable ?

3. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir nous autoriser l'accès aux comptes administratifs de votre syndicat SMABT et nous en laisser copie.
4. Par ailleurs, nous nous inquiétons de savoir ce qu'il en est de la mise en conformité de l'ensemble des contrats passés avec la compagnie aérienne Ryanair, notamment au regard des articles 87 et 88 du traité de Rome, des conventions européennes traitant de la concurrence et enfin ce qu'il en est de la Cour Européenne quant à la validation des dits contrats entre Ryanair et le SMABT ?

C'est sur ces contrats que vous fondez votre assurance de résultat et sur les perspectives de retombées économiques que vous devez nous justifier les investissements à cet aéroport que Vous nous imposez en tant que Président du SMABT et Président du Conseil Général de l'Oise.

Nous consultons le site internet de votre syndicat SMABT à l'adresse suivante : <http://www.aeroportbeauvais.com> Nous y trouvons, sous l'onglet espace médias, à la rubrique publications les appels d'offres du SMABT, il s'agit bien du site officiel du SMABT.

Or la réglementation prévoit que le répertoire des documents publics doit être présent et informé à jour sur un site administratif consultable par le public. Nous ne trouvons pas ce document sur votre site SMABT pourtant obligatoire et qui nous aiderait bien dans notre quête d'information.

5. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir modifier votre site internet du SMABT et de le mettre en conformité avec la réglementation en y faisant figurer le Répertoire des documents publics au complet.

Dans l'attente de vos réponses,

Veuillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ADERA, son Président Jean-Baptiste CERVERA

- Copie de ce courrier à :
- la Présidence de l'ACNUSA.
- Direction du Service Juridique de Air France.

- Pièce jointe :
- Analyse succincte de l'ADERA, sur les aides susceptibles d'être accordés à la compagnie aérienne Ryanair pour la période 2000 à 2010.

.....FIN